



Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Arinthod, le 23/07/2020

Objet : Référendum d'initiative partagée pour les animaux

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter toutes mes félicitations pour votre récente nomination à la tête de notre gouvernement. C'est d'ailleurs avec un grand intérêt que j'ai suivi, ce mercredi 15 juillet, votre déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale. Vos propos m'ont particulièrement interpellé et m'ont conduit à vous écrire aujourd'hui.

La Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants, association Loi 1901, a été créée en 1989 dans le but de défendre et promouvoir ce mode de chasse. En effet, son président fondateur a rapidement constaté qu'à cette époque, la chasse aux chiens courants était très menacée dans bien des départements, victime de l'intolérance d'autres chasseurs à l'égard de cette pratique séculaire.

A ce jour, la FACCC est présente sur l'ensemble de notre territoire avec 79 départements affiliés et près de 16000 adhérents, passionnés et dévoués aux chiens courants. Notre but est resté le même, car la chasse, vous le savez, est continuellement sujette à controverse.

Si durant quelques années, notre travail a surtout été promotionnel afin d'attirer dans nos rangs les adeptes convaincus, aujourd'hui, il est devenu pédagogique, destiné au grand public, pour nous faire comprendre et accepter.

En juillet 2019, le 30^{ème} anniversaire du mouvement a été célébré à Moulins, dans l'Allier, rassemblant chasseurs et non-initiés, venus découvrir en famille nos chiens, nos terroirs et nos pratiques, venus partager avec nous notre passion. En deux jours, ce sont plus de 50 000 visiteurs qui ont foulé le sol du parc des expositions, générant toute une activité économique pour la région moulinoise. Et ce fut une magnifique vitrine pour notre ruralité !

Mais aujourd'hui, je suis inquiet.

En effet, le 2 juillet dernier, un référendum d'initiative partagée pour les animaux a été lancé à initiative du journaliste Hugo Clément, de Xavier Niel, Marc Simoncini et Jacques-Antoine Granjon avec la collaboration de nombreuses personnalités et organisations. Cette proposition a déjà trouvé écho auprès de 114 parlementaires signataires sur les 185 nécessaires et cette situation me préoccupe extrêmement.



Ce texte présente six mesures visant à interdire certaines formes d'élevage (en cage, à fourrure, intensif), l'expérimentation animale ou les spectacles d'animaux sauvages mais aussi, l'une des composantes de notre patrimoine national, la chasse à courre. Derrière ce terme, nous avons bien compris que c'est la poursuite de l'animal sauvage qui est condamnée par ce collectif et c'est ce qui nous touche directement. L'essence même de la chasse aux chiens courants consiste à voir évoluer la meute sur la voie de l'animal traqué, à anticiper les ruses que ce dernier va déployer pour tromper ses poursuivants, faisant appel à ses instincts naturels de proie. S'il n'y a plus de poursuite de l'animal, il n'y a plus de chasse aux chiens courants. Et ce serait tout un pan de notre histoire qui s'écroulerait.

En visant des domaines aussi variés et éloignés les uns des autres, mais en les regroupant dans un même projet, les auteurs ont ainsi développé une stratégie efficace, créatrice d'amalgames et de confusions. Qui d'entre-nous ne pourrait pas être touché par au moins l'un de ces six sujets ?

La chasse fédère plus d'un million de personnes en France, de tous âges, de tous milieux socio-professionnels. Elle génère un PIB de plus de deux milliards d'euros et un chiffre d'affaire de près de quatre milliards. Elle crée environ 30 000 emplois, emplois ô combien essentiels dans le contexte difficile que nous traversons actuellement. Elle reste parfois le seul groupement associatif dans nos communes rurales. La cabane de chasse devient un lieu de rassemblement, où tous, petits et grands, chasseurs ou non, hommes et femmes, échangent, communiquent et rient.

Les chasseurs aux chiens courants représentent un peu plus de 30% de l'effectif national. Ils entretiennent plus de 300 000 chiens. A cela s'ajoutent les quelques 10 000 veneurs, leurs 30 000 chiens et 7 000 chevaux. Ces auxiliaires font partie intégrante de nos vies. Nous sommes au quotidien à leur contact, nous les nourrissons, les promenons, les soignons... Ils sont là, chaque jour, avec nous. Ils partagent les événements familiaux, côtoient nos enfants. Nous ne pouvons imaginer pratiquer notre passion sans eux. La chasse aux chiens courants est un véritable mode de vie. Et s'il est possible de chasser sans chien, cela n'aurait aucun intérêt à nos yeux.

La chasse aux chiens courants, c'est aussi un sport et elle permet de conserver un mode de vie sain. En dehors de la saison, il faut entretenir physiquement les chiens et les hommes. Combien parmi nous pratiquent de manière assidue la course à pied dans le seul but d'être prêts pour suivre la meute pendant sa poursuite du gibier ? Nous sommes là bien loin de l'image d'alcooliques bedonnants dans laquelle certains souhaitent nous enfermer.

C'est aussi une activité ludique où l'on apprend à connaître la Nature. Le chasseur devient militant écologiste, sentinelle de la faune et de la flore. Il sait la Nature, il la contemple, la respecte et l'admire. Il la foule chaque jour pour la connaître et ainsi la protéger. Il sait qu'il doit y jouer un rôle.

Chasser, c'est aussi, et ne nous en cachons pas, l'opportunité de prélever un animal, de consommer sa viande, d'afficher son trophée dans notre salon si nous en avons l'envie. C'est utiliser ce que la Nature nous donne pour subvenir à ce besoin primaire et essentiel qu'est le fait de se nourrir. Et nous ne devrions pas en avoir honte.

Bien souvent la consommation de cette venaison, produit bio s'il en est, est l'occasion de rencontres entre amis, du développement d'une cohésion sociale accrue et d'un tissage de liens entre les résidents de nos villages.

FACCC

22, Rue des Tilleuls 39240 ARINTHOD

Tel : 03.84.48.02.43 – Courriel : facc.secretariat@orange.fr

www.facc.fr



A l'heure où je vous écris ces mots, j'ai le sentiment de faire partie de cette France qui se sent parfois abandonnée que vous évoquiez devant l'hémicycle, cette France qui se divise, qui se crispe et parfois se désespère. J'ai le sentiment de faire partie de ceux qui n'ont pas le droit à la parole parce que mes mots ne sont plus à la mode... Nous avons vu, depuis plusieurs années, se développer des campagnes de communication haineuses envers les chasseurs, instrumentalisées par des groupuscules organisés, violents, prêts à tout pour nous porter préjudice et diffuser une image tronquée de ce que nous sommes réellement. Des faits divers malheureux sont venus renforcer, bien malgré nous, cette désinformation orchestrée. Je pense à l'affaire de cette jeune femme enceinte retrouvée décédée en forêt de Retz par laquelle certains de nos opposants ont trouvé une nouvelle occasion pour nous attaquer, avant même que l'enquête n'ait débutée et dont les conclusions ne sont pas connues aujourd'hui.

La République doit protéger chacun de ses citoyens, préserver les libertés individuelles et être garante de la paix sociale. Comment pensez-vous que réagiront les centaines de milliers de chasseurs aux chiens courants qui se verront privés de leur droit à pratiquer cette activité dans le cas où le référendum d'initiative partagée pour les animaux aboutirait ? Dans notre France déjà blessée, où les clivages sociétaux sont de plus en plus nombreux et marqués, où l'on voit des violences se perpétuer sur des personnes à cause de leur pratique religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur couleur de peau, où les tensions et les oppositions sont déjà trop nombreuses, comment réagiront les centaines de milliers de chasseurs aux chiens courants qui se sentiront oubliés par la République ? Comment réagirais-je ? Comment réagiriez-vous ?

La République n'a-t-elle pas au contraire le devoir de trouver les solutions adaptées pour que chacun puisse vivre en respectant les différences des autres ? Je crois que vous en avez bien conscience et que vos propos l'ont bien reflété. Le droit à la différenciation est fondamental et permettra à nos territoires de garder leur diversité et leur identité. Nous ne voulons pas d'une France aseptisée, où la vie des citoyens serait dictée par une pensée unique, basée sur des principes consuméristes modernes. Nous souhaitons pouvoir conserver nos traditions et garder le droit de vivre simplement, avec des valeurs qui peuvent paraître d'un autre temps et obsolètes mais qui constituent nos racines et notre fierté. Nous ne voulons pas nous laisser dicter ce que devrait être la vie à la campagne par des urbains qui ne l'ont vue qu'en photographie ou la côtoient uniquement durant quelques semaines estivales.

Le dialogue, l'écoute, la recherche de compromis mais aussi l'éducation sont des solutions face à ce genre de problématique. La démocratie directe est un magnifique outil mais la démocratie représentative ne doit effectivement pas être oubliée, au risque de voir des minorités arriver à leurs fins. En attaquant la chasse à courre, pratique facilement identifiable et malheureusement trop souvent exposée, c'est à toute notre ruralité que les auteurs du référendum d'initiative partagée pour les animaux s'en prennent. Ils mettent délibérément en danger le mode de vie de centaines de milliers de français et souhaitent les priver de leurs droits. En tant qu'association représentative de la chasse aux chiens courants en France, je crois qu'il est de notre devoir de contribuer à la mise en œuvre de réponses adaptées qui nous permettront de continuer à vivre librement, dans le respect des autres.

Je sais que la confiance que le peuple accorde à ses élites est une de vos préoccupations majeures. Derrière chaque chasseur, chaque famille rurale, il y a des électeurs et des personnes prêtes à se faire entendre par les urnes ou dans la rue si cela devenait malheureusement indispensable.

FACCC

22, Rue des Tilleuls 39240 ARINTHOD

Tel : 03.84.48.02.43 – Courriel : faccs.secretariat@orange.fr

www.faccs.fr



J'espère que vous comprendrez le sens de ma démarche ainsi que l'inquiétude que nous ressentons, nous, chasseurs aux chiens courants, face à cette menace qui plane. Nous espérons de notre gouvernement qu'il nous apportera l'aide et le soutien nécessaires.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Daniel Roques,
Président de la Fédération des Associations
de Chasseurs aux Chiens Courants

Copie à :

- Barbara Pompili, Ministre de la Transition Ecologique
- Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
- Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- Groupe Chasse et Territoires de l'Assemblée Nationale
- Gérard Larcher, Sénateur
- Jean-Noël Cardoux, Sénateur
- Jean-Claude Luche, Sénateur
- Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

FACCC

22, Rue des Tilleuls 39240 ARINTHOD

Tel : 03.84.48.02.43 – Courriel : facc.secretariat@orange.fr

www.facc.fr